

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.716.640, un actif net de D : 10.691.259 et un bénéfice de la période de D : 115.046.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa

performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes:

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	<u>7 612 612</u>	<u>8 603 112</u>
Obligations et valeurs assimilées		7 612 612	8 603 112
Placements monétaires et disponibilités		<u>3 104 028</u>	<u>1 477 652</u>
Placements monétaires	5	3 103 931	1 477 629
Disponibilités		97	23
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>52</u>
TOTAL ACTIF		<u>10 716 640</u>	<u>10 080 816</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	24 072	21 578
Autres créditeurs divers	7	1 309	2 435
TOTAL PASSIF		<u>25 381</u>	<u>24 013</u>
ACTIF NET			
Capital	8	10 279 095	9 685 099
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		50	81
Sommes distribuables de l'exercice		412 114	371 623
ACTIF NET		<u>10 691 259</u>	<u>10 056 803</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>10 716 640</u>	<u>10 080 816</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	97 741	389 179	110 761	448 053
Revenus des obligations et valeurs assimilées		97 741	389 179	110 761	448 053
Revenus des placements monétaires	10	35 067	80 477	4 888	29 054
Revenus des prises en pension	11	4 363	4 363	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		137 171	474 019	115 649	477 107
Charges de gestion des placements	12	(24 072)	(86 867)	(21 578)	(90 777)
REVENU NET DES PLACEMENTS		113 099	387 152	94 071	386 330
Autres charges	13	(3 023)	(10 929)	(2 693)	(11 369)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(200)	-	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		110 076	376 023	91 378	374 761
Régularisation du résultat d'exploitation		42 381	36 091	(3 420)	(3 138)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		152 457	412 114	87 958	371 623
Régularisation du résultat d'exploitation (annulat		(42 381)	(36 091)	3 420	3 138
Variation des plus (ou moins) values potentielle:		4 970	55 470	4 527	(11 783)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de		-	(36 150)	-	30 170
Frais de négociation de titres		-	-	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		115 046	395 343	95 905	393 148

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	115 046	395 343	95 905	393 148
Résultat d'exploitation	110 076	376 023	91 378	374 761
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 970	55 470	4 527	(11 783)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	(36 150)	-	30 170
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(333 643)	-	(331 636)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 484 027	572 756	(284 432)	(2 477 457)
Souscriptions				
- Capital	3 922 122	16 203 785	3 304 878	22 955 522
- Régularisation des sommes non distribuables	7 069	15 981	5 644	20 151
-Régularisation des sommes distribuables	132 909	529 277	115 418	731 559
Rachats				
- Capital	(2 482 797)	(15 631 097)	(3 585 725)	(25 325 967)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 755)	(13 993)	(5 807)	(20 324)
- Régularisation des sommes distribuables	(90 520)	(531 196)	(118 840)	(838 398)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 599 073	634 456	(188 527)	(2 415 945)
ACTIF NET				
En début de période	9 092 186	10 056 803	10 245 330	12 472 748
En fin de période	10 691 259	10 691 259	10 056 803	10 056 803
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	86 970	95 517	98 292	118 939
En fin de période	101 165	101 165	95 517	95 517
VALEUR LIQUIDATIVE	105,681	105,681	105,288	105,288
TAUX DE RENDEMENT	1,09%	4,07%	1,01%	3,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne

constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de récession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à D : 7.612.612 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			7 246 491	7 612 612	71,20%
Obligations des sociétés			1 500 241	1 546 178	14,46%
TN0003400405	Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	39 321	40 201	0,38%
TN0003600640	Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	420 000	443 520	4,15%
TN0006610414	Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	60 000	61 641	0,58%
TN0001300623	Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	25 000	26 116	0,24%
TN0007310295	Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	40 000	41 920	0,39%
TN0002601045	Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	39 920	41 237	0,39%
TN4J4VCBM140	Obligations ATTIJARI LEASING 2022-1 au taux de 10 %	1 500	150 000	153 321	1,43%
TN0002101897	Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	40 000	42 059	0,39%
TN0002101913	Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	40 000	41 841	0,39%
TN0003900263	Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	90 000	91 591	0,86%
TN0007200181	Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5 %	200	8 000	8 341	0,08%
TN0004201455	Obligations CIL 2018-1 TF au taux de 10,6%	200	8 000	8 649	0,08%
TN0002102150	Obligations TLF 2021-1 TF au taux de 9,7%	500	40 000	42 220	0,39%
-	Obligations EL WIFACK BANK 2022-2 au taux de TMM+0,25%	3 000	300 000	300 365	2,81%
TNXIY8MEDJE3	Obligations TLF 2022-2 TF au taux de 10 %	2 000	200 000	203 156	1,90%
Emprunt National			525 000	539 339	5,04%
TN0008000515	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	25 000	25 679	0,24%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 8,90%	500	50 000	51 234	0,48%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B TR1 au taux de 8,80%	500	50 000	52 819	0,49%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B TR2 au taux de 8,80%	1 500	150 000	156 148	1,46%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 9,35%	1 000	100 000	102 193	0,96%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de TMM+2,05%	1 500	150 000	151 266	1,41%
Bons du trésor assimilables			5 221 250	5 527 095	51,70%

TN0008000572	-				
TN0008000572	BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 033 386	9,67%
TN0008000598	BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	520 376	4,87%
TN0008000366	BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	926 521	8,67%
TN0008000622	BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	721 510	6,75%
TN0008000580	BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 299 731	12,16%
TN0008000606	BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 025 571	9,59%
Total			7 246 491	7 612 612	71,20%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					71,04%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 3.103.931 D et se détaille comme suit:

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/202 2	% Actif net
TN4BZD1EK8Q5	Dépôt à vue	1 094 470	1 102 623	10,31%
	Banque Nationale Agricole	1 094 470	1 102 623	10,31%
	Certificats de dépôt	995 427	997 439	9,33%
	BNA au 14/01/2023 (20 jours) au taux de 8,27%	995 427	997 439	9,33%
	Créances sur opérations de pensions livrées	999 506	1 003 869	9,39%
	Pension livrée Amen Bank au 12/01/2023 à 8,27% pour 30 jours	999 506	1 003 869	9,39%
	Total général	3 089 403	3 103 931	29,03%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			28,96%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 24.072, contre D : 21.578 au 31 décembre 2021 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Maxula Bourse	16 084	14 418
Banque Nationale Agricole (dépôt)	4 793	4 296
Banque Nationale Agricole (distribution)	3 195	2 864
Total	<u>24 072</u>	<u>21 578</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 1.309, contre D : 2.435 au 31 décembre 2021 et se détaille :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	944	803
TCL	119	96
Retenu à la source à payer	-	1 536
Autres	246	-
Total	<u>1 309</u>	<u>2 435</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2022, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2021

Montant	9 685 099
Nombre de titres	95 517
Nombre d'actionnaires	773

Souscriptions réalisées

Montant	16 203 785
Nombre de titres émis	159 806
Nombre d'actionnaires nouveaux	588

Rachats effectués

Montant	(15 631 097)
Nombre de titres rachetés	(154 158)
Nombre d'actionnaires sortants	(577)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 470
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(36 150)
Régularisation des sommes non distribuables	1 988

Capital au 31-12-2022

Montant	10 279 095
Nombre de titres	101 165
Nombre d'actionnaires	784

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 97.741 pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2022, contre D : 110.761 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	21 754	78 803	21 215	94 592
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	75 987	310 376	89 546	353 461
TOTAL	97 741	389 179	110 761	448 053

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2022 à D : 35.067, contre D : 4.888 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2021, il représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les certificats de dépôt et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021
Intérêts des dépôts à vue	4 448	15 993	3 374	18 207
Intérêts des certificats de dépôt	30 619	64 484	1 514	10 847
TOTAL	35 067	80 477	4 888	29 054

Note 11 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021
Intérêts des pensions livrées	4 363	4 363	-	-
TOTAL	4 363	4 363	-	-

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2022 à D : 24.072, contre D : 21.578 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2021, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au 31/12/2022</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/12/2022</u>	<u>du 01/10</u> <u>au 31/12/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/12/2021</u>
Commission de gestion	16 084	58 041	14 418	60 653
Commission de dépôt	4 793	17 296	4 296	18 075
Commission de distribution	3 195	11 530	2 864	12 049
Total	24 072	86 867	21 578	90 777

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2022 à D : 3.023, contre D : 2.693 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au 31/12/2022</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/12/2022</u>	<u>du 01/10</u> <u>au 31/12/2021</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/12/2021</u>
Redevance du CMF	2 681	9 674	2 403	10 109
TCL	341	1 250	289	1 253
Autres	1	5	1	7
Total	3 023	10 929	2 693	11 369

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.